

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01221

Numéro SIREN : 444 153 225

Nom ou dénomination : 87 SECONDES

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2020 sous le numéro de dépôt 8833

DIGIPROD

SAS au capital de 8.000 euros

Siège social : 16 Rue Antonin Raynaud 92300 Levallois-Perret

444 153 225 RCS ~~Bobigny~~ Nanterre

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 08 JANVIER 2020

L'an deux mille-vingt,
Le huit janvier,
A neuf heures,

La société KIBO 3.0, société par actions simplifiée au capital de 68.833.466 euros dont le siège social est situé, 18 bis, rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 811 916 733 (ci-après *l'Associé Unique*), dûment représentée par Monsieur Stanislas de Nervo.

Propriétaire de l'intégralité des 800 actions composant le capital social de la Société DIGIPROD, société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros, situé 9 avenue Michelet 93400 Saint Ouen, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 444 153 225 (ci-après la « *Société* »).

L'associée unique rappelle l'ordre du jour :

- Prise d'acte de la démission du Directeur Général ;
- Nomination du nouveau Directeur Général
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

Prise d'acte de la démission du Directeur Général

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Julien Godinger de ses fonctions de Directeur Général de la Société, avec effet à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Nomination du nouveau Directeur Général

L'associé unique décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour :

- Monsieur Jérôme HOUDRY, né à Paris le 4 février 1985 et de nationalité française, demeurant 3, place de la Libération – 92300 LEVALLOIS-PERRET

Ce dernier ayant déjà fait part de l'acceptation de cette fonction.

GN

TROISIEME DECISION

Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 15.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et consigné dans le registre spécial, conformément à la loi.



KIBO 3.0

Représentée par Monsieur Stanislas de Nervo